

Lyon, 20 août 2021

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**La Métropole engage les travaux de sécurisation de la montée de Choulans**

Les 9 et 16 juin dernier, deux personnes perdaient tragiquement la vie dans la montée de Choulans (Lyon 5e). La Métropole de Lyon a immédiatement réagi avec la mise en place d'un radar pédagogique et travaillé avec la Préfecture et la Ville de Lyon pour intensifier la présence policière, nationale et municipale. En complément de ces mesures d'urgence, un radar sanction a été installé par la Préfecture le 11 août dernier et la Métropole entreprend des travaux à partir du lundi 23 août afin de sécuriser cet axe.

Ces travaux seront effectués de nuit entre le **23 août et le 17 septembre** et se traduiront par un partage de la chaussée pour tous les modes de déplacement. **Elle passera donc à deux fois une voie avec la création d'un couloir bus ouvert aux vélos de part et d'autre.**

De 50 km/h aujourd'hui, **la vitesse maximum autorisée passera à 30 km/h sur l'ensemble de la voie.** Ces travaux permettront également aux 6 lignes de bus de la montée de Choulans (un bus toutes les 2 min) de connaître une meilleure régularité d'exploitation.

Très largement empruntée par les usagers de la route (25 000 véhicules/jour en moyenne), les transports en commun (près de 26 000 personnes sur cet axe) ou les modes actifs, en particulier par les enfants et adolescents des nombreux établissements d'enseignement à proximité, la montée de Choulans reste trop accidentogène en raison notamment de la vitesse excessive de trop nombreux automobilistes qui l'empruntent.

Ces travaux devraient permettre de réduire considérablement la dangerosité de cet axe et offrir aux habitants et aux riverains du secteur qui l'empruntent quotidiennement la sécurité à laquelle ils ont droit.

Parallèlement à ces travaux, la Métropole va créer un observatoire de la circulation afin d'anticiper les impacts éventuels de ces changements sur les autres axes et a engagé une étude de sécurisation des cheminements piétons (trottoirs et traversées piétonnes) sur la totalité de la montée de Choulans dont les résultats seront connus à l'automne.

Les différentes études et mesures ont été partagées en concertation avec la Ville de Lyon, la Mairie du 5<sup>e</sup> et la Préfecture. Une réunion publique a permis de partager les avis des habitants et de recueillir les contributions des associations et des collectifs modes actifs ou riverains. Elles ont pris en compte les trafics routiers, les déplacements modes doux, les transports en commun.

**Fabien Bagnon, vice-président délégué à la voirie et aux modes actifs** : « *la montée de Choulans est l'un des points noirs métropolitains en terme de sécurité routière. Les travaux que nous engageons à partir de lundi visent à abaisser la vitesse tout en sécurisant les cheminements des piétons, des cyclistes et des autres modes actifs avec un objectif clair : tout mettre en œuvre pour éviter les accidents graves.* »